

32/ 19°) APPROBATION de la CONVENTION fixant la mission du Cabinet BOSSU-REUNION, Architecte et déterminant les conditions de règlement de ses honoraires

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Une convention a été établie le 5 Septembre 1961 avec le Cabinet BOSSU, Architecte, pour dresser le projet des travaux de construction d'une école de 12 classes et de 2 logements de Directeur à Sainte-Clotilde, d'en diriger l'exécution et vérifier les décomptes, etc...

Je vous demande de ratifier cette convention.

Vu :

H. Perris le 21 septembre 1961

Le Chef de Division

Signé: Gouffreau

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.